



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°12-2018-057

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2018

# Sommaire

## **DDCSPP12**

12-2018-06-05-001 - Arrêté relatif au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (2 pages)

Page 3

DDCSPP12

12-2018-06-05-001

Arrêté relatif au comité technique de la direction  
départementale de la cohésion sociale et de la protection  
des populations



PRÉFET DE L'AVEYRON

Direction  
départementale de la  
cohésion sociale et  
de la protection des  
populations de  
l'Aveyron

Arrêté n° 20180605\_01 du 05 JUIN 2018

**Objet** : Arrêté relatif au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron.

---

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'honneur*

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 notamment l'article 47 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires modifiant l'article 9 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat modifié par le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu les effectifs de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Vu l'avis du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron en date du 29 mai 2018.

## **ARRÊTE**

### **Article 1er :**

Un comité technique est créé auprès du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Ce comité comporte 5 sièges de représentants titulaires du personnel et 5 suppléants.

### **Article 2 :**

En application du 2ème alinéa de l'article 13 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 susvisé, les représentants du personnel du comité technique mentionné à l'article 1<sup>er</sup> sont élus au scrutin de liste.

En application de l'article 15 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 susvisé, les effectifs de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron sont de 102 agents. La répartition des effectifs est la suivante :

66 Femmes : 64.71 %

36 Hommes : 35.29 %

### **Article 3 :**

Sont admis à voter par correspondance les agents n'exerçant pas leurs fonctions au siège de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron où se tiendra un bureau de vote, les agents en position d'absence régulière ou éloignés du service pour raisons professionnelles.

Sont également admis à voter par correspondance les agents empêchés de prendre part au vote direct par suite des nécessités de service.

### **Article 4 :**

L'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté s'applique au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron issu de la consultation organisée le 06 décembre 2018.

Les articles 2 et 3 du présent arrêté s'appliquent aux opérations électorales destinées à permettre le renouvellement de ce comité technique en 2018.

L'arrêté n° 2014191-0036 du 10 juillet 2014 relatif au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron et l'arrêté n° 20180518-01 du 18 mai 2018 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron sont abrogés à compter du 7 décembre 2018.

### **Article 5 :**

Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Rodez, le **05 JUIN 2018**



Catherine Sarlandie de La Robertie